



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prolongation du permis d'exploiter la carrière du Mormont

Le Département de l'environnement et de la sécurité reconduit l'autorisation d'exploiter la carrière du Mormont dont l'échéance était fixée au 30 juin 2022. Cette prolongation, conforme au cadre légal en vigueur, assure la poursuite de l'approvisionnement de la cimenterie pour une durée maximale de cinq ans.

Le permis d'exploiter la carrière du Mormont arrive à échéance le 30 juin 2022. Afin d'assurer le maintien de l'approvisionnement en calcaire de la cimenterie, Holcim (Suisse) SA a déposé une demande de prolongation du permis auprès de la Direction générale de l'environnement en décembre 2021.

Cette demande de prolongation du permis a été jugée conforme au dossier d'enquête initiale et aux décisions du Département de la sécurité et de l'environnement ainsi que de celui des infrastructures du 16 juin 2000. Après examen, l'autorisation a été reconduite, pour une durée maximale de cinq ans, qui permet une extraction d'environ un million de m³. L'exploitation continuera à se déployer dans le périmètre et selon les conditions inscrites prévues par le Plan d'affectation cantonal (PAC) et le plan d'extraction.

Quant à la poursuite ultérieure de l'exploitation dans le nouveau plan d'extraction « La Birette », il est rappelé qu'un arrêt du Tribunal fédéral est toujours attendu.

Enfin des réflexions en vue du comblement des carrières ouvertes sont également en cours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Renaud Marcelpoix, chef de la division Géologie, sols et déchets, Direction générale de l'environnement